

CONSEIL GENERAL ATTALENS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU LUNDI 9 et du MARDI 10 décembre 2024

ORDRE DU JOUR SELON LA CONVOCATION

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 1^{er} octobre 2024
3. Présentation du Label Cité de l'Énergie Gold
4. Élection d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e)
5. Élection du/de la Président(e) du Conseil général pour 2025
6. Élection du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2025
7. Modification des statuts du service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV)
 - 7.1 Présentation
 - 7.2 Discussion
 - 7.3 Approbation
8. Locaux communaux PPE La Source à Tatroz – Vote d'entrée en matière
 - 8.1 Information du Conseil communal
 - 8.2 Discussion
 - 8.3 Vote d'entrée en matière
9. Présentation du plan financier
10. Présentation générale du budget

11. Budget 2025

11.1 Budget de résultats

11.2 Budget des investissements

11.2.1 Remplacement carrelage et portes du bâtiment scolaire Le Renard

11.2.2 Panneaux solaires bâtiment édilité

11.2.3 Remplacement véhicule édilitaire

11.2.4 Remplacement équipement hivernal voirie

11.2.5 Mesures canalisations eaux claires et usées

11.2.6 Sécurisation accès au périmètre scolaire

11.2.7 Études et réalisation de modérations de trafic

11.3 Préavis de la commission financière

11.4 Vote du budget global

12. Communications du Conseil communal

13. Divers

M. Etienne Wirz, Président du Conseil général (ci-après CG) salue et souhaite la bienvenue au Vice-Président du CG, aux scrutateurs du bureau, aux CG, au Syndic et Vice-Syndic, aux Conseillers communaux (ci-après CC), à l'administrateur, au caissier, au responsable du service technique, à la presse et aux citoyens.

M. le Président informe que la convocation et ses annexes ont été adressées à chaque membre du Conseil général dans les délais. Aucune remarque n'est faite concernant le mode de convocation.

Il donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'est formulée.

1. Appel

M. le Président donne la parole à **M. Roland Besse** qui procède à l'appel.

Présents : 27 Conseillers généraux

Excusés : Mme Isabelle Santana-Adjamah et M. Gérard Colliard

Absent : M. Vincent Hermann.

Le Conseil communal est au nombre de sept.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** informe que le CG peut valablement siéger et prendre des décisions à la majorité des membres présents, soit 14. Il déclare la séance ouverte.

2. Approbation du procès-verbal du 1^{er} octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du CG du 1^{er} octobre 2024 a été remis aux membres du CG dans les délais légaux.

Reiner Sutter a exprimé par courriel un doute sur le projet La Source concernant une éventuelle distinction à faire entre recours et opposition. Celle-ci sera expliquée au point 8 de l'ordre du jour.

Le procès-verbal n'appelle aucune remarque. **M. le Président** le soumet à l'approbation du CG.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté par 26 voix pour et 1 abstention.

3. Présentation du Label Cité de l'Énergie Gold

M. le Président passe la parole à André Blunsch, en charge du dicastère Développement durable. Celui-ci est heureux d'annoncer l'obtention du label Cité de l'Énergie Gold. Pour cela, une commune doit atteindre 75% dans le processus de gestion énergétique établi dans le programme Cité de l'Énergie qui mesure les performances de la commune dans différents domaines tels que l'efficacité énergétique, les infrastructures publiques, la promotion des énergies renouvelables, la mobilité durable, l'aménagement du territoire, la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques et climatiques.

Il remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à l'obtention du label. Il souhaite la bienvenue à M. Hervé Henchoz, Conseiller Cité de l'Énergie, qui va apporter des informations complémentaires sur le processus d'obtention du label Cité de l'Énergie Gold.

L'association Cité de l'Énergie et le réseau

Plus de 600 communes sont membres de l'Association. 486 villes et communes sont certifiées Cité de l'énergie, dont 111 villes et communes Gold. Plus de 60% de la population suisse vit dans une Cité de l'énergie. Le réseau comprend 110 conseillers-ères qui accompagnent les communes dans leur politique énergétique et climatique.

Le processus de certification Cité de l'Énergie

Le processus comprend quatre grandes étapes :

- **État des lieux** : évaluation du potentiel à l'aide du catalogue de mesures. Les communes qui atteignent au moins 50% de leur potentiel peuvent prétendre au label Cité de l'Énergie et celles qui atteignent au moins 75% au label Cité de l'Énergie Gold
- **Définition de la politique énergétique et climatique** : cadre de mesures futures décidé par l'Exécutif : objectifs, plan d'action
- **Mise en œuvre des mesures et évaluation** : accompagnement par un conseiller Cité de l'énergie
- **Certification par la commission de labellisation** : (ré)audit tous les 4 ans. Attalens a déjà fait plusieurs cycles.

Pour obtenir sa certification, la commune a validé un nouveau programme de politique énergétique et climatique pour 2024 à 2028 avec des objectifs :

- à l'échelle de l'administration communale : bâtiments communaux, véhicules communaux,...
- à l'échelle de l'ensemble du territoire : consommation d'énergie de l'ensemble du parc bâti.

Cela se traduit par un programme d'actions, dont une partie va certainement être soumise au CG pour obtenir des crédits et avancer dans le programme Cité de l'Énergie.

Les champs d'action du label Cité de l'Énergie

Protection du climat

- Développement, planification urbaine et régionale
- Bâtiments de la collectivité et installations
- Approvisionnement et dépollution : CAD, gestion des déchets...
- Mobilité à l'échelle du territoire et de l'administration
- Organisation interne
- Collaboration et communication avec les parties prenantes au niveau du territoire : école, entreprises, population...

Adaptation aux changements climatiques

Les coûts d'une certification Cité de l'Énergie

- Cotisation annuelle Association Cité de l'énergie (commune inférieure à 5'000 habitant-e-s) : CHF 1'600.–
- Accompagnement procédure de labellisation (tous les quatre ans) : env. CHF 16'000.–
- Soutien Office fédéral de l'Énergie (OFEN) - recertification tous les quatre ans : dès 70% des points CHF 10'000.–
- Soutien Canton de Fribourg – (re)certification tous les quatre ans (valable en 2024) : CHF 2'000.–

Concrètement, avec un programme d'actions sur quatre ans, une part des investissements est liée aux objectifs Cité de l'Énergie. Certains investissements permettent aussi d'obtenir des gains (ex. éclairage public : réduction de la consommation d'électricité). Le processus sert de fil rouge à la politique énergétique et climatique. Il est possible de cibler les points faibles avec les besoins d'investissements les plus pertinents.

Articulation avec le plan climat

Le plan climat est une responsabilité partagée. Il y a maintenant une loi climat cantonale (LClim) et un plan climat cantonal qui sont déclinés au niveau communal avec l'obligation d'avoir un plan communal des énergies. De plus la LCLim, à son article 2, prévoit que les communes participent à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et 2050 (neutralité climatique).

Cité de l'Énergie et plan climat – des objectifs communs

Plan climat cantonal : réduction des émissions de 50% d'ici 2030 (par rapport à 1990) et zéro émission nette d'ici 2050. **Cité de l'Énergie** va dans le même sens avec zéro émission nette d'ici 2050.

Exigences cantonales du plan climat

- Engagement formel avec les objectifs climatiques cantonaux
- Un bilan carbone des émissions de Gaz à effet de serre (GES) est réalisé
- Une analyse des risques et opportunités aux changements climatiques est réalisée
- Le plan contient un volet atténuation (réduction des émissions) et un volet adaptation (renforcement de la résilience du territoire aux effets des changements climatiques)

Cité de l'Énergie

- Objectif zéro émission nette 2050
- Exemplarité de la commune
- Bilan énergétique et climatique
- Stratégie (plan d'actions)
- Option : adaptation – ce volet va être développé pour Attalens.

Tous les éléments demandés par le canton pour être en accord avec la LCLim sont compris dans Cité de l'Énergie.

M. le Président ouvre la discussion.

Benoît Moulin demande comment le bilan carbone est réalisé.

M. Henchoz explique qu'Attalens a participé comme commune pilote au développement d'un outil cantonal avec un modèle de bilan carbone simplifié avec des facteurs de conversion pour calculer : la consommation du parc bâti du territoire, la mobilité, la consommation. Cela permet d'avoir des ordres de grandeur et de comprendre où sont les axes d'action et de progrès. Cet outil cantonal sera mis à disposition de toutes les communes pour pouvoir faire un bilan de manière simplifiée sans faire appel à des bureaux pour réaliser des études.

Roland Besse demande si le bilan carbone tient compte uniquement du CO₂ ou s'il inclut d'autres gaz comme le méthane par exemple qui est 28 fois plus polluant que le CO₂, sachant qu'en Veveyse il y a quelques décharges

problématiques.

M. Henchoz répond que l'ensemble des émissions des gaz à effet de serre sont mesurées. L'outil étant simplifié, il n'est pas sûr qu'il y ait eu un traitement spécifique des décharges à Attalens et en Veveyse par rapport au reste du canton. L'objectif du bilan est de vérifier principalement le parc bâti et la mobilité qui sont les deux gros enjeux, sur lesquels la commune a une marge de manœuvre.

M. le Président clôt la discussion.

André Blunsch remercie **M. Henchoz** et lui souhaite un bon retour.

4. Élection d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e)

M. le Président informe que le groupe OSE, par l'intermédiaire de **Maude Landry**, soumet la candidature de **Sophie Deillon**. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le CG élit **Sophie Deillon** par acclamation. **Sophie Deillon** accepte son élection.

5. Election du/de la Président.e du Conseil général pour 2025

M. le Président informe que le groupe OSE propose la candidature de **Roland Besse**, Vice-Président du CG.

Roland Besse est élu Président du CG pour la période 2025 par acclamation.

Roland Besse accepte son élection.

6. Election du/de la Vice-Président.e du Conseil général pour 2025

M. le Président informe que le groupe ECD propose la candidature de **Lionel Guignard**. Il n'y a pas d'autre proposition.

Lionel Guignard est élu Vice-Président du CG pour la période 2025 par acclamation.

Lionel Guignard accepte son élection.

7. Modification statuts service logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV)

7.1 Présentation

M. le Président passe la parole à **Rahel Preisig**, en charge du dicastère de l'enfance et de l'école. Elle explique que l'adaptation des statuts concerne uniquement l'article 14. Il est prévu de renforcer la présence des CC au sein du comité de direction et de redéfinir le rôle des préfets. Le CC propose d'approuver la révision des statuts.

7.2 Discussion

M. le Président ouvre la discussion.

Roland Besse demande si le surcroît de travail que cela représente est connu.

Rahel Preisig répond que cela représente 2-3 séances de comité par année.

7.3 Approbation

Au vote à main levée, la modification des statuts est acceptée à l'unanimité des 27 membres présents.

8. Locaux communaux PPE La Source à Tatroz – Vote d’entrée en matière

8.1 Information du Conseil communal

M. le Président donne la parole à **Françoise Jolivet**, en charge du dicastère de l’urbanisme.

Historique

En 2020, le CG a approuvé un crédit d’investissement de CHF 379'625.- pour :

- un local de 76 m2 permettant d’accueillir et organiser des manifestations, plus particulièrement pour Tatroz Bouge et la jeunesse de Tatroz. Ce local serait également ouvert à d’autres sociétés sur réservation
- un local de rangement de 119 m2.

Evolution

En 2022, sur la base du premier projet mis à l’enquête, le Conseil communal a convenu avec RESA Holding SA des modalités d’une servitude personnelle et d’une convention de report d’indice à 100%. Ces modalités consistaient en une participation de CHF 391'000.- (dont CHF 41'431.- versés au début du chantier) et du report d’indice correspondant à CHF 272'625.-. Ces montants ont été communiqués aux membres des commissions d’aménagement et des bâtiments.

Il y a eu à plusieurs reprises des mises à l’enquête, suivies d’oppositions puis de recours au Tribunal cantonal.

Situation actuelle

Actuellement, et c’est là où une explication complémentaire est nécessaire par rapport à ce qui a été noté au procès-verbal de la dernière séance du CG, un projet a été mis à l’enquête le 17.06.2024. Il y a eu une opposition. Si la Préfecture donne l’autorisation de construire, un recours sera encore possible au Tribunal cantonal.

Les commissions d’aménagement et des bâtiments ont été régulièrement averties des changements. A chaque fois que des modifications ont été apportées à la surface des locaux, les commissions se sont positionnées en faveur d’une continuation du projet. C’est une des raisons pour lesquelles le CC souhaite toujours aller de l’avant avec ce projet.

Suite à l’intervention de la dernière séance du CG, le Conseil communal a contacté une deuxième fois les sociétés afin de laisser à leur comité et leurs membres le temps de la réflexion. Ces deux sociétés ont reconfirmé leur intérêt pour le projet. Même si le local de stockage est plus petit, il sera suffisant pour une partie des rangements. L’intérêt est aussi pour le local d’accueil où il est possible de se retrouver au chaud et organiser des activités.

Alternatives

Comme le report d’indice n’est plus que de 50%, il reste sur la place de jeux 50% de la surface constructible disponible. Il serait envisageable de réaliser un autre local à cet emplacement. Si le rangement n’était pas suffisant, des réflexions peuvent également être menées pour les intégrer dans d’autres projets communaux.

Conclusion

Sur la base des éléments mentionnés, des avis des commissions et des sociétés, le CC propose au CG de ne pas entrer en matière et de poursuivre le projet tel que présenté.

8.2 Discussion

M. le Président ouvre la discussion.

Vanessa Lopez souhaite étayer son intervention de la dernière séance du CG.

Premièrement, et suite à des bruits de village qui ont suivi sa proposition, elle souhaite préciser qu’elle est évidemment pour une salle à Tatroz et pour qu’on fasse des choses pour son village et ses sociétés locales, qui

permettent de vivre de si beaux moments de rencontre tout au long de l'année. Elle profite de cette prise de parole pour les remercier et saluer leur travail qui promet une belle ambiance dans le village.

Pour sa part, elle a de la peine à comprendre pourquoi ce sujet est si émotionnel. Elle pense que si ce projet était porté par une entreprise vaudoise, zurichoise ou française, ce serait plus facile d'aborder ce sujet... Pourtant, cette entreprise locale attache de l'importance à participer régulièrement à la vie de la région par divers soutiens. En bonne intelligence, il devrait être possible d'entreprendre des discussions avec elle pour que ce projet soit le plus pertinent possible pour les futurs usagers. Actuellement il lui semble que toute proposition serait acceptée pour avoir un local villageois, puisque pour l'instant il n'y en a pas à Tatroz. Mais cela ne doit pas empêcher de réfléchir aux détails de ce projet, car le plus beau village du monde mérite d'avoir la plus belle salle... possible. Même si, elle pourra être utilisée par des usagers autres que les sociétés de Tatroz.

Elle s'adresse ensuite au CG au nom du groupe OSE. Celui-ci salue le fait que le CC ait précisé des éléments dans son message, pour que chacun et chacune puisse comprendre les contours et l'historique de ce projet.

La commune est en quelque sorte partenaire de cette construction. Sans l'apport d'IBUS, le propriétaire ne pourrait pas réaliser son projet tel qu'il le prévoit aujourd'hui. Cependant, la convention de ce partenariat n'a jamais été finalisée, et c'est pourquoi le groupe OSE souhaite demander au CC de préciser ce à quoi la commune pourrait prétendre en tant que partenaire de ce projet, alors que l'intérêt résidait principalement dans les salles, prévues de manière bien plus conséquente initialement. Le groupe OSE trouve qu'il a manqué d'informations autour de ce projet. En effet, les membres de la commission bâtiments n'ont pas pu consulter les derniers plans complets, alors que ce sont de futurs locaux pour la commune. Le CC a dit que la commune pourra se positionner quand le projet sera finalisé. Mais de son point de vue, il sera alors trop tard car la construction commencera.

Le groupe OSE a confiance en l'Exécutif et c'est pourquoi il n'a pas souhaité formuler une proposition trop contraignante, mais plutôt sous la forme d'un « point d'attention » sur lequel travailler. Avec les locaux revus à la baisse, peut-être qu'une compensation serait à étudier, telle qu'une augmentation de la durée de 30 ans, ou l'accès privé à quelques places de parc ? Le groupe OSE imagine bien qu'il n'est pas possible de changer l'emplacement de ce local, situé semble-t-il en sous-sol et sans fenêtres en dehors de quelques puits de lumière.

Il pense également qu'il est important que le CC mette un point de vigilance autour de la future convention, en réfléchissant aux diverses utilisations possibles de la salle ainsi qu'à ses horaires d'utilisation, à l'accès à celle-ci et aux flux de personnes et de véhicules que cela engendrera autour de la salle communale et du bâtiment.

De plus, suite à cette réflexion et comme 50% de l'IBUS est toujours disponible, le CC pourrait peut-être envisager de compléter ce projet en utilisant une partie de la parcelle de la place de jeux.

Ainsi, le groupe OSE propose d'entrer en matière sur la question suivante :

« Souhaitez-vous une réévaluation du projet pour appuyer les intérêts de la commune ? »

M. le Président demande si Françoise Jolivet ou un autre CC souhaite réagir.

Françoise Jolivet rappelle qu'il s'agit d'un projet, raison pour laquelle, avant la mise à l'enquête, c'est principalement la commission d'aménagement qui en a eu connaissance. Dans un deuxième temps, ce sera la commission des bâtiments qui décidera de l'aménagement du local. La convention sera certainement discutée avec la commission financière. Sachant que l'autorisation de construire n'a pas encore été délivrée, une discussion, relative au nombre de places de parc, etc avec les commissions, est prématurée.

Reiner Sutter rappelle que selon les informations obtenues par le bureau du CG, un crédit de CHF 379'625.- a été voté le 15 juin 2020 pour le financement de locaux pour les sociétés à la PPE Résidence La Source à Tatroz pour une durée de 30 ans. Dans le message du CC du 15 juin 2020, un local de rencontre d'env. 76m² avec un local de stockage d'env. 119m² étaient indiqués. Le procès-verbal de la séance du CG du 15 juin 2020 mentionne à la page 4 que : "A Attalens toutes les sociétés ont un endroit pour mettre tout ou partie de leur matériel. Le CC souhaite donc répondre à la demande de ces deux sociétés et des habitants de Tatroz."

A cause des oppositions et recours, l'objet sur lequel le CG a voté le crédit a été modifié. Actuellement la proposition du local de stockage a été réduite de 119 à 33m² ce qui correspond à environ 75% de moins. Dans la Loi sur les finances communales à l'art. 24, alinéa 1, il est stipulé que : "*un crédit est une autorisation de procéder, dans un but précis, à des engagements financiers d'un montant déterminé.*" Le local de stockage est une partie importante de ce "but précis", mais dans la proposition actuelle il n'est plus respecté.

Pour ces raisons, il propose d'entrer en matière afin que les services compétents puissent réévaluer la proposition.

M. le Président demande si le CC ou l'administrateur veut se prononcer sur le montant de l'investissement initial ou présent.

M. Laurent Menoud répond que le montant initial est une enveloppe qui a pour but de mettre à disposition ces locaux. Le CC a rediscuté du fait que le projet ait évolué. Il s'est positionné pour rester partenaire dans les démarches. Il estime que celles-ci sont en lien avec l'intention initiale, revalidée avec les sociétés locales.

En complément, il ajoute que la société de jeunesse dispose d'un local auprès de privés et que la commune contribue aux frais de location. La commune a cherché une solution pour que les sociétés locales puissent disposer de locaux sans frais supplémentaires.

M. le Président clôt la discussion. Suite à ces informations, il demande à Vanessa Lopez si elle souhaite maintenir sa proposition.

Vanessa Lopez répond par l'affirmative.

M. le Président, conformément à l'art. 38 du règlement du CG, demande à Georges Emonet et Adrien Emonet de se **récus**er. Bastian Galley, scrutateur remplaçant du parti Le Centre, intègre provisoirement le bureau pour le décompte du vote.

8.3 Vote d'entrée en matière

M. le Président annonce que le vote d'entrée en matière porte sur la question suivante : *Souhaitez-vous une réévaluation du projet pour appuyer les intérêts de la commune ?*

L'entrée en matière est refusé par 16 non, 8 oui et 1 abstention.

Georges Emonet et Adrien Emonet réintègrent la séance.

9. Présentation du plan financier

M. le Président donne la parole à **Laurent Menoud**, Syndic. Celui-ci informe que le plan financier n'est pas sujet à décision, mais à discussion ou à questions. La commune d'Attalens applique les bases légales avec une vision à cinq ans. La planification concerne autant le compte de résultats que les investissements. Elle se fait deux fois par année.

Evolution du compte de résultats 2026-2030

Le CC présente pour la première fois au CG la planification financière du compte de résultats ainsi que les hypothèses ayant servi de bases de calcul.

Planification des investissements 2025-2030

La planification présente les investissements attendus pour des projets au service de la population, que ce soit pour la petite enfance, le logement, la mobilité ou encore la durabilité. La planification est établie en lien avec les priorités communales, notamment celles posées dans le masterplan, et régionales, avec Agglovelac.

M. le Président ouvre le débat.

Guillaume Savoy a une question concernant le point *7201 Bassin de rétention*.

En 2024, tout le monde sait l'importance soit d'un bassin de rétention, soit de l'infiltration de l'eau, en lien avec les problèmes d'inondation, d'absence de biodiversité dans les rivières ou de problèmes de crues. En 2007, le CG avait

décidé de faire la première étude en lien avec ce bassin. Il a été mis de très nombreuses années à la planification financière, puis repoussé régulièrement. Sur la planification actuelle, sa réalisation est prévue en 2028. Vu l'importance qu'ont les questions de rétention et d'infiltration d'eau avant qu'elle n'arrive dans le cours d'eau, est-ce que cette réalisation va continuellement être repoussée ? Quel est l'intérêt de la commune à faire cela ?

Hors zone à bâtir, les privés qui effectuent des travaux doivent prévoir une rétention ou une infiltration d'eau. La réalisation de ce bassin sera financée par les réserves financières pour l'eau. Quelle est la position du CC par rapport à cela ?

Laurent Menoud apporte d'abord une réponse financière. Il y a effectivement une réserve comptable en lien avec les eaux claires. Le bassin est lié à la revitalisation de la Biorde, un projet très conséquent piloté par le VOG, et qui a pris du retard. Des réflexions stratégiques ont également conduit à repousser l'investissement. En effet dans le cadre d'AggloRivelac, il est projeté de favoriser l'accès à la biodiversité et à une zone de détente. Le CG a d'ailleurs accepté un budget de CHF 10'000.- pour étudier une zone de détente en lien avec ce bassin.

Pierre-Alain Perroud ajoute qu'historiquement le bassin de rétention était lié au projet Valtraloc. Les études et résultats hydrauliques ont montré qu'il n'était pas urgent de le réaliser dans le cadre de Valtraloc. Il a ensuite été intégré puis exclu du projet de revitalisation de la Biorde. Il est maintenant intégré au projet AggloRivelac : une zone de détente est prévue pour autant que des subventions soient accordées. Dans le cas contraire, le bassin de rétention sera réalisé, peut-être sans zone de détente.

Cédric Emonet complète et explique que tous ces éléments sont gérés par le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) validé en 2023. Le bassin de rétention y est en priorité 2 (réalisation dans un délai de 10 à 15 ans). Les projets de priorité 1 sont à faire dans les 10 prochaines années. Les projets de priorité 3 sont à réaliser dans un délai de 30 ans.

Vanessa Lopez demande ce que signifie DP 1813 au point *6150 Routes communales et génie civil*

Laurent Menoud et **Pierre-Alain Perroud** expliquent qu'il s'agit de l'entretien d'une route communale (DP = domaine public) qui passe devant la ferme de Steve Monnard.

Evolution de la fortune

Laurent Menoud explique que sur la base de la planification du compte de résultats et des investissements, il est possible d'estimer le résultat probable aux comptes pour les prochaines années. Il rappelle que dans la pratique MCH2, pour les revenus fiscaux, les budgets ne peuvent intégrer que les revenus futurs, alors qu'au bouclage des comptes, il est possible de tenir compte des actifs transitoires, qui sont importants à Attalens de par la masse fiscale. Il y a donc comptablement un décalage entre le budget qui prévoit un prélèvement au capital et les comptes positifs.

L'évolution prévoit un plateau puis un prélèvement au capital dû aussi bien à l'augmentation des charges de la commune que de district. En 2030, la fortune est encore estimée à CHF 15,5 millions. Ce capital à disposition est constitué des bons résultats réalisés durant les 20 dernières années. La situation est sous contrôle, avec un prélèvement au capital à partir de 2027.

Lors des prochains comptes, le CC discutera avec la commission financière du montant du capital que la commune souhaite maintenir. Ce seuil atteint, une réflexion relative à une augmentation des recettes devra avoir lieu, ceci bien au-delà de 2030.

M. le Président ouvre la discussion.

Bertrand Savoy rappelle que chaque année, CHF 1 million provient de la réserve de réévaluation du patrimoine. En 2030, la réserve de réévaluation sera dissoute. Dès 2031, il y aura une accélération du prélèvement au capital, qui sera plutôt de CHF 1,8 millions que de CHF 800'000.- par année.

Laurent Menoud confirme qu'il y aura effectivement un seuil en 2031. La réserve de réévaluation étant dissoute, le prélèvement au capital se fera de façon accélérée. En tenant compte de cette information, il y aura encore 6 à 7 ans

de stabilité sur le plan fiscal à Attalens.

Reiner Sutter aimerait savoir comment sont composés les CHF 15,4 millions de capital que la commune a à disposition.

Laurent Menoud répond que ce ne sont pas CHF 15 millions sur lesquels la commune dort. Ce sont principalement des réserves latentes. Ce sont des montants cumulés durant les années passées suite aux bénéfices comptables réalisés. Il rappelle que la comptabilité n'est pas liée seulement à la gestion de la trésorerie, mais également avec le bilan et la valorisation de certains biens. Une commune dont la fortune arriverait à zéro devrait vendre des biens pour rester à flot au niveau comptable. Ce n'est pas le cas d'Attalens.

En bouclant des comptes positifs, la commune avait deux choix : créer des réserves non affectées ou réaliser des amortissements extraordinaires. Attalens avait choisi cette deuxième option. La commune avait de nombreux biens à CHF 1.- au bilan alors qu'ils ont une valeur vénale (concrète) beaucoup plus élevée. MCH2 a permis de faire réapparaître la vraie valeur des biens immobiliers, entre autres, ce qui fait que la commune peut compter sur ce capital. Ce n'est pas de l'argent sur un compte.

Reiner Sutter demande comment la commune procéderait si elle devait payer une facture de CHF 2 millions.

Laurent Menoud relève qu'il s'agit d'un autre sujet : la trésorerie, soit l'argent liquide à disposition de la commune. Si nécessaire, des emprunts sont contractés pour financer des projets. La gestion de la trésorerie d'Attalens est en flux plus tendu que par le passé. La commune a modifié la date de paiement de certaines factures (contribution immobilière) et négocie avec ses partenaires à quel rythme l'argent sort, principalement les charges liées de district. Il faut distinguer entre l'aspect comptable et la dynamique de gestion des liquidités.

Benoît Moulin demande si l'évaluation des biens au bilan est transparente. Est-ce qu'il y a des hypothèses de travail qui feraient que les valeurs au bilan pourraient fluctuer ?

Laurent Menoud répond que les règles comptables MCH2 sont très strictes et que la commune les applique. Au bilan, il y a des actifs et des passifs avec leur valeur et leur amortissement dans le compte de résultats. Ces éléments seront présentés à la séance des comptes.

10. Présentation générale du budget

Laurent Menoud s'arrête sur les commentaires par natures.

30 Charges de personnel

Le CC a pris la décision d'indexer les salaires de 1,2% (contrairement à l'Etat qui a décidé de ne pas le faire).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Hausse du tarif de l'eau : l'eau d'Attalens provient de captages d'Eau Sud, via l'AVGG (association Veveysse Glâne Gruyère). Eau Sud a de gros investissements, qu'elle reporte sur l'AVGG qui distribue l'eau potable. Au 1^{er} avril 2025, il y aura une augmentation du prix de l'eau de 21 cts/m³. Le CC a décidé d'utiliser la réserve et de ne pas reporter cette augmentation sur les citoyens avant 2026.

AES(accueil extrascolaire) – La demande étant très élevée, l'offre a été adaptée avec une augmentation des charges variables (repas) et fixes (personnel). Il y a un principe d'autoéquilibre avec des charges qui augmentent, mais également des revenus qui augmentent.

Charges liées – il y a une augmentation des charges liées qui correspondent à 47% du budget. En 2024 c'était 48 %. La clef veveysanne voit la part d'Attalens baisser.

Revenus fiscaux : ils sont calculés au plus près sur la base des estimations du canton.

Revenus extraordinaires : le prélèvement au capital est estimé à CHF 840'838.- pour équilibrer le budget. C'est certainement une base pessimiste vu qu'il n'est tenu compte que des revenus budgétés pour l'année au niveau des impôts.

Ratios

Les seuils légaux des ratios relatifs aux déchets sont respectés :

- Environ 79% pour la gestion des déchets (seuil légal 70%)
- Environ 55% pour les taxes au sac (seuil légal 50%).

11. Budget 2025

11.1 Budget de résultats

Laurent Menoud donne lecture du budget par tête de chapitre et apporte les explications nécessaires.

0220.3630.01 Participation ACV

Roland Besse demande s'il s'agit de salaires uniquement.

Laurent Menoud répond qu'il s'agit en grande partie de salaires, mais aussi des dépenses de commissions. L'ACV pilote 8 domaines par des commissions : aménagement, tourisme, senior, enfance et jeunesse, culture et sport, mobilité, finances et administration et infrastructures.

Chaque commission a un budget de fonctionnement qui permet d'effectuer certaines dépenses directes pour faire avancer certains sujets ou préparer des études en vue des investissements. L'agrandissement de l'ACV est aussi intégré dans la planification 2026-30.

1500.3612.00 Participation ASSF (Secours Sud fribourgeois)

Bertrand Savoy relève que la participation aux ASSF est stable. Il souhaite néanmoins faire remarquer qu'à Attalens, depuis 1986 un service de piquet avait été instauré. Chaque week-end un groupe de sapeurs-pompiers était prêt à intervenir. Durant ces services de piquet, des formations à la carte, très appréciées, étaient données en petits groupes en fonction des besoins. Il remercie l'état-major de la base de départ de Granges de s'être battu afin de ne pas perdre ce service de piquet. Il est un peu simple de dire que cela ne coûte pas plus cher quand dans les faits, la Basse-Veveyse a perdu un service de piquet de proximité, avec la connaissance du terrain.

Laurent Menoud préside la Commission financière des Secours Sud fribourgeois. Il y avait un manque d'uniformité entre les différentes compagnies. On ne peut que féliciter tout ce qui avait été fait en Veveyse. Il ne pense cependant pas qu'il y ait une perte de qualité de service. Les interventions ne se font pas qu'au nombre mais également en fonction des compétences. Il y a une très bonne organisation. Il n'espère pas que cela va conduire à une démotivation.

Bertrand Savoy pense que c'est exactement ce qui va se produire. C'est peut-être un moyen indirect de fermer des bases de départ autres que les centres de renfort. Cela risquerait d'augmenter le temps d'intervention.

Laurent Menoud répond qu'il n'y a aucune intention de la part du comité d'aller dans cette direction. Il suggère d'intervenir auprès des députés si un débat est souhaité sur ce thème.

218 Accueil extrascolaire (AES) : les lignes AES « ordinaire » et AES vacances ont été fusionnées.

3290.4250.05 Vente abonnements culture : pour promouvoir la culture, des abonnements seront achetés par la commune puis mis à disposition à moitié prix.

5726 Service social de la Basse-Veveyse

Roland Besse demande si c'est toujours la commune qui gère la comptabilité du service social de la Basse-Veveyse.

Laurent Menoud répond que le service gère lui-même sa comptabilité. Pour les budgets, les données sont communiquées à la commune puis intégrées dans le budget communal.

Roland Besse demande si l'intégration des services sociaux au RSSV va se faire et si oui quand, le volet social du

RSSV étant pour l'instant très limité.

Laurent Menoud répond que le RSSV comprend déjà un important volet social avec le service des curatelles.

La nouvelle loi sur l'action sociale a été votée et demande une organisation régionale des services sociaux. Les réflexions sont en cours pour mettre en œuvre cette régionalisation. Il est trop tôt pour donner une date.

Eliot Savoy ajoute qu'avant le vote de cette loi, les Présidents des commissions sociales de la Veveyse se sont rencontrés. Les réflexions en lien avec la fusion débiteront l'année prochaine.

6150.3141.01 Eclairage public

Vanessa Lopez demande en quoi consiste les éléments relatifs à Tatroz

André Blunschi répond qu'il s'agit du remplacement du matériel.

730 Gestion des déchets

Bertrand Savoy relève que les années précédentes, le compte était équilibré grâce au prélèvement à une réserve spéciale. Il demande pourquoi le compte n'est pas équilibré cette année.

Laurent Menoud répond qu'une réserve temporaire avait été créée et elle a été dissoute. La question de fusionner les lignes *7301 Gestion de la déchetterie* et *7302 Gestion des ordures ménagères* s'est posée. Il s'agit d'une séparation un peu artificielle.

Bertrand Savoy demande si la différence est ce que la commune n'autofinance pas.

Laurent Menoud répond qu'effectivement le principe du pollueur-payeur n'est pas appliqué jusqu'au bout puisque le ratio à respecter est de 70%. Le ménage communal compense la différence.

Bertrand Savoy demande si les ratios ont été définis par la commune.

Laurent Menoud répond que ce sont des ratios cantonaux. Il faut prendre la rubrique 730 comme référence pour comprendre ce que coûte la gestion des déchets aux citoyens.

9900 Postes non ventilables

9900.4899.00 Prélèvement au capital propre : le prélèvement hypothétique au capital propre est de CHF 840'837.- pour avoir un budget équilibré, à hauteur de CHF 25'897'777.-.

M. le Président ouvre la discussion

Béatrice Perroud demande en quoi consistent les postes non ventilables.

Laurent Menoud répond qu'il y a CHF 50'000.- à disposition pour des dépenses nouvelles non affectées et CHF 1'012'489.- de prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Lors de l'introduction de MCH2, le patrimoine administratif a été réévalué à la valeur du marché et fait réapparaître un montant comptable conséquent, qui est utilisé pour équilibrer les comptes sur une durée de 10 ans.

Roland Besse n'a pas trouvé le montant concernant le comptoir de la Veveyse.

Laurent Menoud répond que le montant de CHF 1'925.- est mentionné à la ligne *8500.3612.00 Soutien comptoir Veveyse*. Cela correspond à CHF 0.50/habitant, ce qui permet au Comptoir d'avoir des réserves pour absorber un éventuel déficit.

Eliot Savoy ajoute que c'est ce qui garantit également la gratuité du comptoir pour les citoyens.

Robert Savoy demande si la commune a parfois de la trésorerie négative.

Laurent Menoud répond qu'un budget de trésorerie est établi sur la base des dépenses régulières afin de pouvoir anticiper et d'éviter une trésorerie négative. La gestion de trésorerie est plus tendue que par le passé. Des négociations sont en cours pour éviter de grands à-coups et mensualiser certaines grosses factures.

M. le Président clôt la séance plénière à 21h28.

SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2024

M. Etienne Wirz, Président du CG salue et souhaite la bienvenue au Vice-Président du CG, aux scrutateurs du bureau, aux CG, au Syndic et Vice-Syndic, aux CC, à l'administrateur, au caissier, au responsable technique, et à la presse.

Appel

M. le Président donne la parole à M. Roland Besse qui procède à l'appel.

Présents : 28 Conseillers généraux

Excusés : Mme Adrienne Monnard et M. Gérard Colliard

Le Conseil communal est au nombre de sept.

Le quorum étant atteint, M. le Président informe que le CG peut valablement siéger et prendre des décisions à la majorité des membres présents, soit 15. Il déclare la séance ouverte.

Au nom du CC et du CG, il souhaite un Joyeux anniversaire à Mme Béatrice Perroud et M. Vincent Hermann.

11.2 Budget des investissements

11.2.1 Remplacement carrelage et portes du bâtiments scolaire Le Renard

11.2.1.1 Présentation

M. le Président donne la parole à Aurélien Espinasse, en charge du dicastère des bâtiments et des infrastructures.

Objectif

Suite au projet de rénovation des toilettes en 2021 et 2022 et en conformité avec la planification financière, il est proposé de changer le carrelage des couloirs ainsi que les portes des classes du bâtiment Le Renard.

Situation

Le carrelage des espaces communs date de la création du bâtiment en 1977. L'aspect et les contraintes d'entretien ne correspondent plus aux attentes actuelles.

Projet

Le projet est de poser le même carrelage que dans le bâtiment L'Aviateur, garantissant une cohérence esthétique. Cela concerne quatre étages avec une surface d'environ 450 m².

Afin de minimiser les perturbations, les travaux seront réalisés durant les vacances estivales sur 2 ou 3 ans.

Budget des travaux

Désamiantage	CHF	16'500.-
Démolition, lissage chape et carrelage	CHF	140'000.-
Changement de 23 portes de classes	CHF	38'000.-
Peinture huisseries métalliques	CHF	5'500.-
Divers et imprévus 5%	CHF	10'000.-
TOTAL TTC	CHF	210'000.-

11.2.1.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à **M. Bertrand Savoy**, Président de la Commission financière (ci-après ComFin). Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

11.2.1.3 Discussion

M. Le Président ouvre la discussion. Le CG n'a pas de questions.

11.2.1.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 210'000.- est approuvé à l'unanimité des 28 membres présents.

11.2.2 Panneaux solaires bâtiment édilité

11.2.2.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **Aurélien Espinasse**, en charge du dicastère des bâtiments et des infrastructures.

Situation

Dans le cadre de l'extension de la communauté d'autoconsommation et faisant suite à la labellisation *Cité de l'Energie Gold*, l'installation de 270 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de l'édilité fait sens. Le but est de poser le maximum de panneaux sur la toiture sud sans devoir modifier l'ampérage de l'introduction.

Description

L'application cantonale de la nouvelle loi sur l'énergie devrait inciter l'autoproduction d'électricité en donnant la possibilité de regroupements de consommateurs.

Cette installation compterait 134 panneaux full black pour une puissance de 59 kWc. Au vu de la fréquentation du site, l'installation d'une barre à neige est obligatoire.

Budget des travaux

Fourniture matériel	CHF	21'500.-
Montage et installation	CHF	24'500.-
Câblage DC/AC	CHF	16'000.-
Accessoires (barre à neige, parafoudre, admin.)	CHF	18'000.-
Divers et imprévus 5%	CHF	4'000.-
Subvention Pronovo	CHF	-18'000.-
TOTAL TTC	CHF	66'000.-

11.2.2.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à **M. Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

11.2.2.3 Discussion

M. Le Président ouvre la discussion.

Loïc de Keuster demande si la production va être réinjectée dans le réseau ou si ce sera de l'autoconsommation.

Cédric Emonet informe qu'en 2025, il y aura une nouvelle loi pour des compteurs virtuels. En 2026, une nouvelle loi relative aux communautés électriques locales (CEL) va être votée. Auparavant, les installations des communautés d'autoconsommation devaient être reliées physiquement, par des câbles. Dans le futur, il sera possible de relier les installations virtuellement, par les compteurs, et par conséquent d'avoir un périmètre plus étendu. La toiture du bâtiment de l'édilité se prête le mieux à l'installation de nouveaux panneaux, avec un

ensoleillement optimal.

Environ 55'000 kwh seront produits par année. La consommation du bâtiment de l'édilité est d'environ 24'000 kwh/année. Il y aura une autoconsommation de 30 à 35%. Sitôt que la loi relative aux CEL entrera en vigueur, avec les regroupements virtuels, l'autoconsommation sera de 100%. La surproduction sera utilisée par le bâtiment de l'administration ou de l'Auberge de l'Ange. Dans l'intervalle, la surproduction pourra être revendue. Les tarifs ne seront cependant plus très attractifs : 4 cts/kwh en 2025.

Vanessa Lopez a un commentaire par rapport à la barre à neige qu'il faudra bien choisir, vu la fréquentation de la déchetterie. Parfois la neige passe dessous.

Aurélien Espinasse en prend note.

M. le Président clôt la discussion.

11.2.2.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 66'000.- est accepté à l'unanimité des 28 membres présents.

11.2.3 Remplacement véhicule édilitaire

11.2.3.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **Pierre-Alain Perroud**, en charge du dicastère des travaux.

Dans le cadre de la planification du renouvellement du parc véhicules de l'édilité, le remplacement du Tremo 2 est proposé, afin d'éviter de payer des frais de réparation de plus en plus élevés (CHF 26'000.- durant les 4 dernières années). En effet, ce véhicule qui a 13 ans et 3'300 heures d'utilisation, est dans un état d'usure avancé.

L'achat d'un véhicule électrique a été envisagé. Actuellement, il y a encore un surcoût d'environ CHF 100'000.- et une autonomie restreinte durant l'hiver. A l'heure actuelle, et en fonction des besoins du service, un véhicule thermique semble le bon choix.

Budget

Porte-outils Meili Ueli M600	CHF	135'000.-
Equipements et préparation	CHF	15'000.-
Reprise Tremo 2	CHF	- 10'000.-
COÛT TOTAL TTC	CHF	140'000.-

Le préavis de la commission des routes est favorable.

11.2.3.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à **M. Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

11.2.3.3 Discussion

M. Le Président ouvre la discussion.

Vanessa Lopez a remarqué que des véhicules électriques ont une durée de travail allant jusqu'à 8 à 12 heures. Elle trouverait intéressant de réfléchir à un véhicule d'occasion lors d'un prochain achat.

Pierre-Alain Perroud en prend note.

M. le Président clôt la discussion.

11.2.3.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 140'000.- est accepté à l'unanimité des 28 membres présents.

11.2.4 Remplacement équipement hivernal voirie

11.2.4.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **Pierre-Alain Perroud**, en charge du dicastère des travaux.

Dans le cadre de la planification de renouvellement et vu l'état d'usure avancé de ces équipements, le remplacement d'une saleuse et de deux lames à neige s'avère nécessaire. Ces accessoires seront compatibles avec le parc de véhicules actuel.

Budget

Saleuse	CHF	29'000.-
Lame à neige vario	CHF	12'500.-
Lame à neige droite	CHF	13'800.-
Préparation des éléments	CHF	2'500.-
COÛT TOTAL TTC	CHF	57'800.-

Le préavis de la commission des routes est favorable.

11.2.4.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à **M. Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

11.2.4.3 Discussion

M. Le Président ouvre la discussion.

Yves Savoy demande quelle est l'origine du véhicule.

Pierre-Alain Perroud répond que dans le devis, le véhicule est de fabrication allemande. Les contre-offres peuvent être demandées à des fournisseurs suisses (ex. Boschung). Ces lames ne sont pas toujours adaptées aux petits véhicules.

Yves Savoy demande auprès de quel garage la commune se fournit.

Pierre-Alain Perroud informe que la commune collabore avec Bourguet Mécanique SA à Granges.

M. le Président clôt la discussion.

11.2.4.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 57'800.- est accepté à l'unanimité des 28 membres présents.

11.2.5 Mesures canalisations eaux claires et usées

11.2.5.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **Pierre-Alain Perroud**, en charge du dicastère des travaux.

À la suite de l'approbation du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) en décembre 2023, plusieurs interventions doivent être prises pour garantir le maintien de la valeur des installations eaux claires et usées.

Le rapport technique du mandataire hydraulicien priorise les mesures les plus urgentes. Tous les collecteurs avec un besoin d'intervention immédiate se trouvent en priorité 1 et doivent être réparés ou changés dans les 5 ans.

Budget sur 3 ans

Relevés, interventions et remplacement de divers collecteurs (PGEE)	CHF	240'000.-
TOTAL TTC	CHF	240'000.-

11.2.5.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à **M. Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

11.2.5.3 Discussion

M. Le Président ouvre la discussion.

Loïc de Keuster relève que le rapport mentionne des mesures sur les canalisations, puis des remplacements de collecteurs. Il demande ce que comprend l'investissement.

Pierre-Alain Perroud répond que l'investissement comprend l'entretien et le maintien de la valeur à neuf des installations avec non seulement des mesures, mais également le changement du matériel et des travaux de génie civil.

Vanessa Lopez demande pourquoi sur la plus grande partie des graphiques il est mentionné « Pas de données ».

Cédric Emonet répond que la commune a 50 km de canalisations et 1'200 chambres. Pour élaborer le PGEE, les communes doivent inspecter une partie des canalisations. Elles ont 30 ans pour inspecter et réaliser tout le PGEE.

Yuri Gramigna demande si la commune a déjà eu des offres pour des inspections caméra et si oui de quel prestataire.

Pierre-Alain Perroud répond que la commune travaille actuellement avec l'entreprise Etter.

Cédric Emonet ajoute que le bureau d'ingénieurs mandate parfois lui-même une entreprise.

Yuri Gramigna pense que l'entreprise Liaudet Pial est 15% moins chère que l'entreprise Etter. Il pense que ça vaudrait la peine de lui demander une offre.

Cédric Emonet répond que pour les inspections caméra, 3 offres sont demandées avec une adjudication de gré à gré.

M. le Président clôt la discussion.

11.2.5.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 240'000.- accepté à l'unanimité des 28 membres présents.

11.2.6 Sécurisation accès au périmètre scolaire

11.2.6.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **Eliot Savoy**, en charge du dicastère de cohésion sociale.

Mesures prévues dans le projet de sécurisation

- Potelets à la rue de l'Eglise pour éviter la dépose sauvage et l'empiètement des véhicules sur le trottoir afin de garantir la mobilité et la sécurité des usagers
- Création d'un arrêt de bus en face de l'école et marquage de deux arrêts du côté de la centrale de chauffe afin de pouvoir déposer les enfants directement dans le périmètre scolaire
- Barrières automatiques avec le système *Kaba* afin de restreindre l'accès aux usagers autorisés dans le

périmètre scolaire. La barrière 4 garantira la réservation des places de parc aux enseignants durant la journée. Elle pourra être ouverte en d'autres occasions

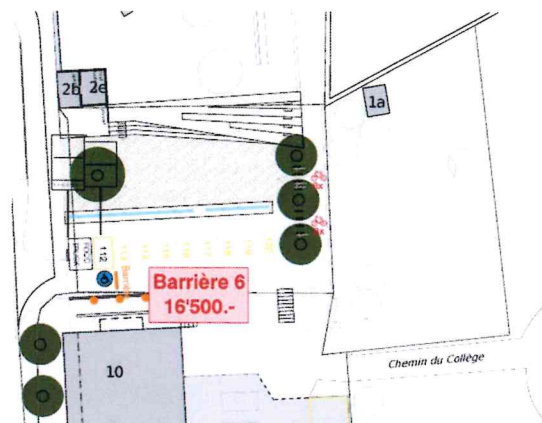
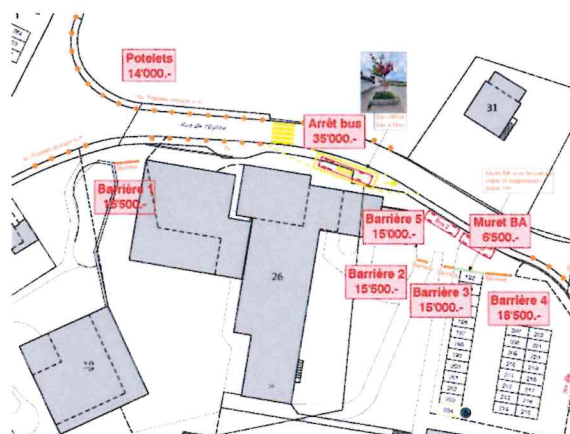
- La Place des Portalottes sera rendue aux piétons. Seules resteront les 2 places pour les personnes à mobilité réduite et le place pour le food truck. Cette dernière mesure a notamment été demandée par la PPE « Au Village » (bâtiment BCF).

Avantages du projet

- *Uniformité des infrastructures* avec un système de barrières automatiques utilisant le système kaba déjà connu de la commune. Cela garantit une cohérence avec les autres installations communales. Une infrastructure uniforme simplifie la gestion, réduit les coûts de maintenance et améliore la sécurité grâce à une technologie déjà éprouvée ;
- *Mesures physiques durables* : l'installation de barrières et potelets représente une solution robuste et durable pour contrôler les accès et réduire les comportements dangereux comme la dépose sauvage ;
- *Vision globale et cohérente* : le projet inclut la création d'arrêt de bus et prend en compte l'agrandissement du silo à pellets, intégrant ainsi les futurs besoins dans sa conception ;
- *Gestion pour les utilisateurs réguliers* : le système de barrières automatiques garantit aux utilisateurs réguliers un accès adapté aux besoins en fonction des horaires et autorisations octroyés. En bloquant l'accès aux personnes non autorisées, ce dispositif protège les itinéraires étroits et réduit significativement le risque d'accident lié à des fausses manœuvres. Cela améliore la sécurité générale et améliore la fluidité de la circulation dans les zones sensibles ;
- *Alternative pour les déposes en voiture* : la place de la Condémine reste un lieu de dépose pratique. Cette zone est reliée à l'école par un itinéraire sécurisé avec un passage piéton et la présence de patrouilleurs. Ce dispositif s'intègre avec d'autres mesures communales dites douces favorisant les accès à pied de manière sécurisée, telles que le pédibus, les zones 30 aux abords des écoles, le passage piéton bien identifié et surveillé. Des réflexions sont en cours sur un chemin piétonnier sécurisé dans la forêt derrière la salle de gym ;
- *Urgence et prévention* : l'arrivée de la crèche près de la place des Portalottes augmentera le trafic et les risques pour les enfants dans cette zone déjà problématique. Le développement futur de logements au Champ des Armes renforcera cette pression sur les infrastructures routières et les zones de stationnement.

Avantages pour la commune et les habitants

- *Améliorer la sécurité des enfants* : la dépose sauvage pose un danger permanent. Ce projet global réduit ces comportements en contrôlant les accès et en clarifiant les zones de déchargement. Le stationnement sauvage dans les zones critiques sera évité grâce aux potelets ;
- *Fluidité du trafic* : la limitation d'accès et la création d'un arrêt de bus structuré améliorent la gestion du trafic autour des bâtiments scolaires et des zones concernées ;
- *Protection des zones sensibles* : le projet protège des zones, comme celle de déchargements des copeaux en garantissant leur fonctionnalité ;
- *Acceptation par les instances compétentes et les utilisateurs principaux* : la commission des bâtiments, la direction de l'école, la PPE « Au Village » (bâtiment BCF) ont préavisé favorablement, démontrant le soutien technique et logistique au projet ;
- *Facilité d'utilisation* : le système *Kaba* est simple et est déjà utilisé ce qui minimise les besoins en formation et maintenance.



Budget des travaux

Travaux de génie civil y compris arrêt bus	CHF	58'500.-
Fourniture et pose de barrières automatique système Kaba	CHF	72'500.-
Fourniture et pose potelets	CHF	14'000.-
Electricité	CHF	10'500.-
Honoraires ingénieur et procédure	CHF	10'000.-
Divers et imprévus 5%	CHF	8'000.-
TOTAL TTC	CHF	173'500.-

11.2.6.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à **M. Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

11.2.6.3 Discussion

M. Le Président ouvre la discussion.

Roland Besse demande comment la dépose des enfants de la crèche va s'intégrer dans le projet.

Eliot Savoy répond que la place de la Condémine pourra être utilisée. Une place réservée pourra être installée à l'atelier de couture.

Lionel Guignard demande si d'autres démarches ont été entreprises avant d'en arriver à un projet avec toutes ces barrières, comme par exemple avertir les parents.

Eliot Savoy répond qu'il y a régulièrement des messages adressés aux parents pour les inciter à adopter des comportements corrects et utiliser d'autres modes de déplacement. Les mesures mises en place par la Commune sont : le pédibus, les zones 30, le passage piéton sécurisé à la grand-rue. A la rentrée scolaire, des contrôles sont effectués par l'entreprise Protect'Service. Les agents ont de plus en plus de peine à se faire respecter et malheureusement ils n'ont pas la délégation de compétence pour mettre des amendes.

Lionel Guignard pense que ce sont toujours les mêmes personnes qui enfreignent les règles. Une grosse somme d'argent va être dépensée pour quelques personnes, peut-être une vingtaine. Ne peut-on pas prendre les numéros de ces personnes ?

Roland Besse relève qu'effectivement une grosse somme d'argent va être dépensée pour 20 adultes. Combien d'enfants cela permet-il de protéger ?

Isabelle Santana-Adjamah demande comment les personnes à mobilité réduite vont accéder aux salles de sport

avec les barrières 2 et 3.

Eliot Savoy répond qu'il est possible de dimensionner les barrières de sorte que les personnes à mobilité réduite puissent passer. Il y a une obligation légale de garantir l'accès à l'espace public aux personnes à mobilité réduite.

Bertrand Savoy demande s'il serait possible de mettre en œuvre le projet par étapes. A la fin, si cela ne fonctionne pas, il ne restera plus que la répression. Serait-il possible d'engager une personne habilitée à donner des amendes afin que les réfractaires comprennent ? Mettre des potelets sur le trottoir lui semble sensé. Les accompagner de barrières lui paraît exagéré.

Nicolas Duc demande s'il serait possible de séparer et réaliser l'investissement en plusieurs étapes, par exemple : arrêt de bus, potelets, barrières... Il n'est pas favorable aux potelets s'ils sont enlevés l'hiver pour faciliter le déneigement.

Eliot Savoy explique qu'un seul investissement a justement pour but de ne pas demander des investissements par étapes. L'ensemble du projet a de la cohérence et pas les éléments pris séparément. Le concept global garantit le meilleur niveau de sécurité. Certains travaux se feront par étapes, notamment les barrières autour du silo qui seront mises en place en même temps que celui-ci ou la barrière à la place des Portalottes qui sera posée après la réalisation du nouveau bâtiment.

Nicolas Duc demande si les potelets seront enlevés environ 3 mois par année.

Eliot Savoy répond qu'en principe la nouvelle machine devrait pouvoir passer entre les potelets. Si ce n'est pas le cas, le service concerné fera en sorte de déneiger en garantissant le maintien des potelets.

Isabelle Bonvin-Dufresne pense que s'il n'y a plus de places de parc à la place des Portalottes, c'est la fin de la boulangerie. Elle laisserait deux places de courte durée pour les commerces.

Eliot Savoy répond que les deux places pour les personnes à mobilité réduite sont maintenues. Le projet tient également compte des seniors. Il passe la parole à Aurélien Espinasse.

Aurélien Espinasse explique que des places vont être aménagées devant l'ancienne poste. Une nouvelle rampe va également être aménagée entre le parking de la Condémine et l'ancienne poste pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Il ajoute que dans le périmètre scolaire, les barrières auront une utilité non seulement la journée pour la sécurité des enfants, mais également la nuit pour éviter des déprédations.

Isabelle Bonvin-Dufresne trouverait intéressant de voter l'investissement en plusieurs étapes.

Françoise Jolivet précise qu'à la place des Portalottes, les places de parc doivent être enlevées pour construire le bâtiment *Le Cœur du village*. Il s'agit d'une condition de la PPE pour qu'elle octroie une dérogation nécessaire à la construction du bâtiment. La PPE a fait cette demande pour assurer la sécurité des enfants.

Isabelle Bonvin-Dufresne demande s'il n'y a pas moyen de faire passer les enfants par un autre endroit.

Françoise Jolivet répond qu'avec la dépose des bus, c'est la meilleure solution. Le passage des enfants a été déplacé à côté du futur bâtiment *Le cœur du village*. Malgré tout, quel que soit le chemin que les enfants prennent, il y a des passages de véhicules. En enlevant les places de parc, il sera possible de limiter le trafic. Seules les personnes se rendant chez le médecin pourront passer avec leur véhicule.

Aurélien Espinasse ajoute que les médecins ont aussi été consultés.

Vanessa Lopez rappelle qu'il y avait auparavant beaucoup plus de places de parc sur la place des Portalottes. Ce sont de nouvelles habitudes à prendre. Elle trouve intéressant d'avoir deux nouvelles places à mobilité réduite devant l'ancienne Poste.

Nicolas Duc craint que les places à mobilité réduite ne soient occupées pour aller dans les commerces, s'il n'est pas possible d'amender les automobilistes qui les utiliseraient.

Aurélien Espinasse explique qu'il est possible de dénoncer les automobilistes non autorisés qui utiliseraient les places de parc pour personnes à mobilité réduite.

Eliot Savoy précise que pour les places de parc officielles, les agents de sécurité peuvent mettre des amendes. Ils ne peuvent pas le faire en-dehors des places marquées.

Guillaume Savoy demande s'il a été envisagé, à la place des barrières, de mettre des poteaux rétractables visuellement moins choquants et plus favorables à la mobilité douce. Il est parfois dit que cette solution n'est pas possible en montagne. Attalens n'est pas en haute montagne. Même si le coût est certainement un peu plus élevé, ce pourrait être intéressant, notamment sur le plan visuel.

Eliot Savoy répond que cette variante a été envisagée. Elle est effectivement nettement plus coûteuse.

Cédric Emonet confirme qu'il y a plus de contraintes techniques à l'entretien : gel, gravillons...

Guillaume Savoy espère que ce sera discuté comme variante par les commissions, au moins pour le chemin d'accès aux salles de gym.

Eliot Savoy prend note et si le budget le permet, il ira dans ce sens.

Julien Echenard remercie le CC de prendre des mesures. Il se demande si les barrières 1, 2 et 3 sont utiles et si des potelets ne sont pas suffisants. Ce projet global ne va pas créer des soucis ailleurs, par exemple à l'atelier de couture ? Ne serait-il pas possible d'avoir un plan plus complet pour que le CG se rende compte de ce qui va être développé au niveau des accès au Champ des Armes, par exemple ? Enfin, il trouve que des barrières ne sont pas très user-friendly (« conviviales »).

Eliot Savoy concède qu'aux emplacements 1,2 et 3, des potelets métalliques fonctionneraient. Le choix s'est porté sur des barrières car elles permettent la mise en place d'un système unique avec lequel il est possible de programmer facilement l'accès.

Concernant la globalité du projet, il y a effectivement un risque que le problème se décale. Il faudra alors peut-être étendre le périmètre de sécurisation pour que les automobilistes adaptent leurs pratiques.

Enfin, par rapport à une vue d'ensemble, le CC traite le village dans sa globalité en continuant à réduire le trafic et la vitesse de trafic dans les zones habitables.

Le Champ-des-Armes est soumis à un PAD. Personne ne sait aujourd'hui comment seront les abords. Enfin, la réalisation d'un trottoir est prévue à la route de Corcelles. La commission des routes va prendre en compte la remarque de Julien Echenard concernant l'analyse du périmètre de façon plus globale.

Julien Echenard demande s'il est exclu d'installer des bornes rétractables.

Eliot Savoy répond que ce n'est pas exclu. Cela sera étudié dans le cadre du budget et aurait notamment du sens à la salle de gym. Il n'est cependant pas garanti de pouvoir remplacer toutes les barrières par des bornes.

Etienne Wirz demande si la problématique est de même intensité dans toutes les zones. Serait-il judicieux de réaliser cet investissement en plusieurs étapes pour voir si les mesures sont efficaces ?

Eliot Savoy répond qu'il y a des problèmes aussi bien à l'école qu'à la place des Portalottes. S'agissant des accès à la cour d'école, il y a plutôt des problèmes le soir ou le week-end avec des accès non autorisés. Concernant la réalisation de l'investissement par étapes, ce n'est pas la volonté du CC. Le projet fait sens s'il est réalisé dans sa globalité.

Yuri Gramigna demande s'il serait possible de présenter deux variantes au CG : la variante 1 telle que présentée et la variante 2 avec des poteaux rétractables. Le CG ne disposant pas des montants pour des poteaux rétractables, c'est difficile de prendre une décision.

Eliot Savoy relève que le CC ne présente jamais au CG des propositions d'investissements avec deux variantes. Le projet présenté est celui qui a été discuté et retenu par les commissions et l'Exécutif.

Yuri Gramigna n'a pas eu d'informations de la commission. Il n'a pas d'éléments sur lesquels se baser.

Eliot Savoy précise que c'est la commission des bâtiments qui s'est positionnée.

Etienne Wirz demande si le CC remettrait l'ouvrage sur le métier si le CG refuse l'investissement.

Eliot Savoy répond qu'en cas d'inaction, il y aurait une augmentation du risque d'accidents. Avec l'augmentation du trafic lié aux nouveaux logements et l'ouverture de la crèche, les risques pour les enfants deviendront critiques. Sans contrôle des accès, les comportements dangereux et la dépose sauvage persisteront en mettant en danger la sécurité des enfants et des usagers. En cas de refus, le CC reviendrait certainement avec un autre projet. Cela prendrait cependant du temps.

Isabelle Bonvin-Dufresne demande si le CC n'a pas pensé à faire passer les enfants sur la place en gravier.

Eliot Savoy rappelle que le problème n'est pas les enfants mais les voitures. Il est plus facile de limiter le trafic que de canaliser les enfants.

Maude Landry soutient le projet. Elle aimerait que la variante pour les barrières 1-2-3 soit réévaluée par les commissions.

Bertrand Savoy demande une interruption de séance pour en discuter.

M. le Président interrompt la séance jusqu'à 20h40.

M. le Président demande aux groupes s'ils ont des contre-propositions suite à leurs délibérations. Ce n'est pas le cas.

11.2.6.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 173'500.- est accepté par 20 oui, 6 non et 2 abstentions.

Eliot Savoy a pris note des demandes relatives aux barrières 1, 2 et 3 pour garantir l'accès et tenir compte de l'impact visuel. Les commissions travailleront sur ces éléments.

11.2.7 Etudes et réalisation de modérations de trafic

11.2.7.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **Eliot Savoy**, en charge du dicastère de cohésion sociale. Il s'agit d'un nouveau crédit suite aux travaux déjà planifiés avec la commission des routes et effectués depuis le début de la législature. Une analyse, faite avec la commission des routes, a permis de retenir les périmètres problématiques. Une séance a eu lieu avec le service de la mobilité, qui a indiqué dans quel sens aller afin de garantir la faisabilité des projets. Le crédit demandé permettra de financer des phases d'études ou des phases d'études et réalisations selon les secteurs :

- Rte des Arsilliers / Zone 30 / Réalisation
- Rue de la Croix-de-Montet / Zone 30 / Etude et réalisation
- Ch. de la Chaussia / Modérateurs / Etude et réalisation
- Ch. des Clous / Zone 30 / Réalisation
- Rte de Remaufens / Zone 30 / Etude et réalisation
- Rte de Vuarat / Modérateurs / Etude et réalisation

Pierre-Alain Perroud apporte un complément concernant le Ch. des Clous et la Rte de Remaufens en expliquant qu'il s'agit d'une prolongation des zones 30 existantes.

11.2.7.2 Rapport de la commission financière

M. le Président passe la parole à **M. Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

11.2.7.3 Discussion

M. Le Président ouvre la discussion. Le CG n'a pas de questions.

11.2.7.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 126'500.- est accepté à l'unanimité des 28 membres présents.

11.3 Préavis de la commission financière sur le budget global

M. le Président donne la parole à **M. Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci donne lecture du rapport de la commission financière.

Notre commission s'est réunie le 27 novembre 2024 pour l'étude du budget 2025.

Nous avons pris connaissance des différents postes avec la collaboration de Monsieur le Syndic Laurent Menoud responsable des finances, Monsieur le Vice-syndic Pierre-Alain Perroud et Monsieur José Diaz, caissier communal, qui nous ont donné les renseignements et explications nécessaires aux questions posées.

Budget de fonctionnement

La Commission Financière note les éléments suivants :

Le budget de fonctionnement pour 2025 présente un total de charges égal au total des produits pour un montant de CHF 25'897'777.-. Cela représente une augmentation de CHF 854'912.- ou 3.41% par rapport au budget 2024.

Nous rappelons en effet que, selon MCH2, il n'est plus possible de présenter un budget déficitaire. En cas de déficit, celui-ci doit être prélevé au capital propre de la Commune.

Pour l'année 2025, un prélèvement de CHF 840'837.- est prévu au capital propre auquel il faut ajouter le prélèvement de CHF 1'012'489.- de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Si la Commune ne disposait plus de réserve, il faudrait alors diminuer les dépenses ou augmenter les recettes.

Nous avons été informés par Monsieur le Syndic des nombreuses discussions et efforts faits au sein du Conseil Communal afin de limiter le montant des pertes attendues.

Dans son analyse, la Commission Financière constate notamment que :

Les points principaux ci-dessous contribuent à l'augmentation du budget de fonctionnement :

- *Les charges salariales : augmentation de palier dans la grille salariale, augmentation du coût de la vie et charges sociales*
- *Les charges de transfert : ACV et RSSV*
- *Nouveaux amortissements : notamment le bâtiment des Artisans 20*
- *Frais de transports : participation aux dépenses du trafic régional*
- *Déchets : Frais d'élimination*

Budget d'investissement

Le budget d'investissement pour 2025 laisse apparaître un excédent de charges de CHF 6'082'900.-.

Ce budget comprend 7 nouveaux investissements présentés sous forme de rapports financiers pour un montant brut total de CHF 1'013'800.-

Les investissements présentés sont les suivants :

Remplacement carrelage et portes du bâtiment scolaire Le Renard	CHF	210'000.-
Panneaux solaires bâtiment édilité	CHF	66'000.-
Remplacement véhicule édilitaire	CHF	140'000.-
Remplacement équipement hivernal voirie	CHF	57'800.-
Mesures canalisations eaux claires et usées	CHF	240'000.-
Sécurisation accès au périmètre scolaire	CHF	173'500.-
Études et réalisation de modérations de trafic	CHF	126'500.-

Nous remercions le Conseil communal qui a parfaitement tenu compte des remarques effectuées l'année dernière au sujet des durées d'amortissement et du groupage d'objets de moindre valeur afin de les passer en investissements.

Planification financière

L'année dernière nous avons demandé une planification financière sur 5 ans. Elle nous a été présentée cette année.

Nous constatons grâce à cette planification financière que nos dépenses évoluent plus vite que nos produits. Nous pouvons compter encore durant 6 exercices sur le montant de CHF 1'012'489.- de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif.

Dès le budget 2031, la courbe prendra de la vitesse et un prélèvement annuel de près de CHF 2 millions est projeté si nos dépenses suivent la même progression.

Nous devons également définir quel sera le prélèvement maximal à notre capital propre afin de laisser une marge de manœuvre aux générations futures.

La commission financière demande au Conseil communal d'évaluer jusqu'à quel montant nous pouvons prélever sur notre capital propre.

Conclusion

La Commission financière note que le Conseil communal a mesuré l'augmentation des charges et établi un budget de fonctionnement rigoureux. Concernant les investissements, la Commission financière invite le Conseil communal à effectuer des amortissements non planifiés pour tous les nouveaux investissements qui seront en lien avec des actifs en cours d'amortissements afin d'éviter le cumul des charges sur le budget de fonctionnement.

Nous relevons également que les charges croissent toujours plus rapidement que les produits. Par conséquent, comme c'est le cas actuellement, une attention accrue doit être portée tant au budget de fonctionnement communal, qu'aux montants et impacts sur le budget de fonctionnement, des investissements planifiés sur les prochaines années, ainsi qu'aux dépenses sollicitées par les associations de communes, notamment par l'intermédiaire de nos délégués.

La Commission financière remercie toute l'administration et les membres de notre Exécutif pour le travail accompli lors de l'établissement et de la présentation du budget 2025.

La Commission financière donne un préavis favorable pour les budgets de fonctionnement et d'investissements 2025.

M. le Président ouvre le débat. Le CG n'a pas de questions.

11.4 Vote du budget final

Au vote à main levée, le budget 2025 est accepté à l'unanimité des 28 membres présents.

Laurent Menoud remercie le travail préparatoire de l'administration, du service technique et des CC et la confiance accordée par le CG.

M. le Président remercie le CC, l'administration ainsi que la ComFin pour le travail accompli dans l'élaboration du

budget 2025.

12. Communications du Conseil communal

12.1 Journée de l'énergie 14 juin 2025 et 20 ans Corporation forestière Basse-Veveyse 27 septembre 2025

M. le Président donne la parole à **André Blunsch**. Il informe que la journée de l'Energie est prévue le 14 juin. Les 20 ans de la Corporation forestière auront lieu le 27 septembre 2025. Il espère voir de nombreux CG à ces manifestations.

12.2 Nouveau chemin piétonnier "Le Postillon"

M. le Président donne la parole à **André Blunsch**. Le Conseil communal a obtenu l'autorisation de créer un chemin pour les piétons entre l'atelier de couture et la place vers les commerces et la poste.

12.3 Études Baobab

M. le Président donne la parole à **Aurélien Espinasse**. Suite aux propositions traitées lors du CG du 21.05.24 visant la rénovation du bâtiment Le Baobab en une seule étape et l'étude d'une extension, le CC a engagé les études complémentaires sur la base du crédit initial.

Les résultats sont attendus pour le printemps 2025.

Le CG sera sollicité pour valider la suite des études/travaux.

Vanessa Lopez demande s'il est possible d'avoir l'avis des utilisateurs potentiels des lieux, principalement la société de gym et l'école pour se baser non seulement sur des chiffres, mais également sur les besoins.

Aurélien Espinasse en prend note.

12.4 Avancement et la suite pour le PAL/RCU

M. le Président donne la parole à **Françoise Jolivet** qui informe que le PAL et le RCU sont enfin terminés.

Historique

- 2011 Le Conseil communal adopte son dossier de révision du PAL
- 2013 La DAEC rend sa décision d'approbation de la révision du PAL
- 2014 La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) entre en vigueur, imposant un moratoire sur les zones à bâtir jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau Plan directeur cantonal (PDCant)
- 2015 Le Tribunal fédéral (TF) annule la décision d'approbation rendue en 2013 par la DAEC
- 2017 La Commune adopte le dossier de révision du PAL
- 2019 La DAEC approuve le dossier de révision du PAL et à la même date, la Confédération rend une décision d'approbation partielle du nouveau PDCant.
- 2021 Arrêt du tribunal Cantonal (TC) : la décision d'approbation de la DAEC de 2019 est annulée et l'affaire est renvoyée à la DAEC pour nouvelle décision
- 2021 Le Canton adresse à la Commune un nouveau préavis de synthèse et le droit d'être entendu
- 2023 La DIME approuve le dossier de révision générale du PAL d'Attalens, avec conditions. Trois recours ont été interjetés auprès du TC contre la décision de la DIME
- 2024 Le TC admet un recours et rejette deux autres (pas de recours au TF)

Suite à la décision de la DIME du 18 janvier 2023, ainsi que l'arrêt du TC du 22 août 2024, le dossier intègre les modifications nécessaires afin de répondre aux conditions fixées par la DIME dans sa décision d'approbation, et prend en compte l'arrêt du TC sur les recours ainsi que le plan directeur cantonal (PDCant).

Seules les modifications demandées par la DIME seront mises à l'enquête. Aucune nouvelle mise en zone n'a été ajoutée. La révision du plan d'aménagement porte sur :

- les modifications du plan d'affectation des zones
- la modification du règlement communal d'urbanisme
- la modification du plan directeur communal (PDCom)
- l'adaptation du programme d'équipement
- le plan communal des énergies (PCEn)

Prochaines étapes

- 30 janvier : présentation à la population
- Mars 2024 : mise à l'enquête publique.

Elle remercie les membres de la commission d'aménagement, le bureau Urbasol, le service technique, plus particulièrement Cédric Emonet pour leur énorme travail.

12.5 Avancement succession Mme Sapin

M. le Président donne la parole à **Laurent Menoud**.

Suite aux informations données lors du Conseil général du 01.10.24, le Conseil communal a quantifié les besoins et approfondi les variantes pour valoriser l'héritage de Mme Sapin.

Les besoins pour les aides ponctuelles aux familles en difficulté et aux projets pour la petite enfance souhaités par Mme Sapin ont été estimés à environ CHF 50'000.-/an, sur la base d'une enquête globale auprès de partenaires présents dans le soutien aux familles (Caritas, les Cartons du cœur...).

Le Conseil communal a décidé d'approfondir les études avec l'objectif de développer la parcelle léguée par Mme Sapin. Il peut être envisagé d'y construire des logements en remplacement de la villa, dont l'obsolescence rend une rénovation inopportune. Les rendements attendus permettront d'alimenter le fonds souhaité par Mme Sapin.

Le Conseil général sera sollicité pour approuver le règlement d'attributions des fonds (en consultation à l'Etat) et les investissements y relatifs.

12.6 Avancement des affectations bâtiment Artisans 20

M. le Président donne la parole à **Aurélien Espinasse**.

Suite à la décision du CG du 3 octobre 2023 pour l'achat du bâtiment et l'information en décembre de la constitution d'un groupe de travail, le travail se poursuit.

La remise des clés est agendée pour le 20 décembre.

La société bloomUp a recueilli les attentes des familles, jeunes et sociétés locales. Elle sera bientôt en mesure de faire des propositions consolidées.

Les résultats et propositions d'affectations seront présentées à la séance de mars 2025.

12.7 Broyeur «Sagex» à la déchetterie

M. le Président donne la parole à **Pierre-Alain Perroud**.

Afin de diminuer le volume des déchets et augmenter le recyclage, un partenariat a été conclu avec l'entreprise Swisspor pour la récupération des polystyrènes expansés.

Pour optimiser les volumes traités, les collaborateurs de la déchetterie utiliseront un broyeur d'occasion.

12.8 Agrandissement Collège Sud - Implication des autorités

M. le Président donne la parole à **Rahel Preisig**.

A la question posée lors du CG du 21.05.24 à propos de l'agrandissement du Collège du Sud, des discussions à ce sujet et des répondants pour Attalens ou la Veveyse, voici les éléments de réponse :

La construction des collèges est de la compétence du canton et de la Dfac.

L'emplacement de la future deuxième école du degré secondaire supérieur (S2) dans le sud du canton a fait l'objet d'études démographiques et d'accessibilité, notamment dans le cadre de la réponse au postulat « Création d'un gymnase intercantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare » en 2014.

En 2019, en réponse à la demande d'un député d'étudier l'opportunité de localiser une école du S2 dans la commune de Vuisternens-devant-Romont, le Conseil d'Etat a confirmé que les écoles du S2 devront rester concentrées dans les villes de Fribourg et Bulle.

Les chefs-lieux des districts de la Glâne et de la Veveyse ne disposant pas, à l'instar de ceux du Lac et de la Singine, d'un bassin de population suffisant et n'étant pas assez accessibles pour permettre l'implantation d'une école du S2, les autorités de ces districts n'ont pas été directement sollicitées à ce sujet.

Actuellement les réflexions sont en cours. La question de l'emplacement se décidera au niveau cantonal. La marge de manœuvre des communes est faible. M. François Genoud, Préfet et M. Roland Mesot, député, font partie de la commission d'école du Collège du Sud. Ils ont essayé d'influencer la décision en faveur de la Veveyse. Il semblerait qu'une nouvelle construction dans la région n'est pas prévue.

12.9 Remplacement de Mme Jolivet au Conseil communal

M. le Président donne la parole à **Laurent Menoud**.

Françoise Jolivet a annoncé sa démission au 31.12.24 pour cause de déménagement. Elle a pu défendre ses projets au CG. Les remerciements officiels auront lieu lors de la prochaine séance du CG.

Il fait une petite rétrospective de son engagement pour la commune d'Attalens, d'abord comme membre du Conseil général de 2016 à 2017, elle en fut secrétaire pour quelques mois en 2018, puis comme Conseillère communale durant 6 ans. Elle a géré des projets intéressants, le PAL principalement. Le CC a beaucoup apprécié de collaborer avec elle.

Cédric Perroud, 1^{er} des viennent-ensuite, a accepté son élection et entrera en fonction en janvier 2025.

M. le Président remercie le CC de l'ensemble des renseignements communiqués.

13. Divers

13.1 Arrêt de bus de Montessinge

Roland Besse demande si la commune a connaissance de la date des travaux.

Pierre-Alain Perroud informe que l'Etat a reçu le permis de construire. **Cédric Emonet** ajoute que les travaux débiteront fin mars 2025.

13.2 Recyclage des déchets plastiques

Reiner Sutter demande si une suite va être donnée concernant le recyclage des plastiques suite à la visite de l'usine de recyclage RC-Plast.

Pierre-Alain Perroud répond que suite à la visite de RC-Plast, Cédric Emonet a reçu Mme Ducommun pour une présentation du concept. RC-Plast fait appel à un transporteur spécifique alors que la commune collabore avec une entreprise régionale. Mme Ducommun n'est pas opposée à travailler avec l'entreprise Dumoulin.

M. Dumoulin est favorable de collaborer avec la commune. Par contre, il doit encore se renseigner où et comment les déchets sont recyclés. Cela devrait être discuté en commission des déchets prochainement et pouvoir être mis en place l'année prochaine ou en 2026.

13.3 Utilisation du Bâtiment L'Astéroïde

Georges Emonet demande quelle est l'utilisation du bâtiment L'Astéroïde et à qui est donné l'accès. Il a constaté que le FC n'utilise pas toujours les vestiaires.

Aurélien Espinasse répond qu'il ne sait pas quelle est l'utilisation. Il relève que le FC a l'accès au bâtiment.

Julien Echenard s'y est rendu avec les juniors de Bossonnens lors d'un tournoi organisé à Attalens. Il trouve que les locaux sont très pratiques. Ils étaient bien occupés cette journée-là.

Laurent Menoud informe que le crédit sera bouclé lors de la séance des comptes. Si des éléments ou la communication doivent être améliorés, le CG en sera informé.

13.4 Contribution immobilière

Georges Emonet demande plus de clarté au niveau de la facturation de la contribution immobilière. Il aimerait que les adresses et numéros de parcelles soient notés correctement.

José Diaz répond que le prestataire informatique a apporté des modifications au programme. Il y a eu problème au niveau du rapatriement des adresses et des numéros de parcelles. C'est en cours de correction.

13.5 Dates du CG en 2025

M. le Président informe le CG des dates importantes en 2025.

Séances du CG :

- 25 mars
- 13 mai : séance des comptes :
- 7 octobre
- Séance du budget : 9-10 décembre 2025

La **prochaine sortie du CG** aura lieu le 16 mai 2025 à 13h00. Il invite le CG, le CC, l'administrateur, le caissier, le responsable technique et la secrétaire du CG à y prendre part.

M. le Président communique ensuite les dates de quelques manifestations.

Samedi 14 décembre dès 11h00 : le marché de Noël à Attalens à l'école ainsi que le concert de gospel à 16h30 à l'Eglise d'Attalens.

5 janvier à 17h30 : Epiphanie organisée par le GCAA à la déchetterie.

Samedi 11 janvier à 20h15 : Petit Nouvel-An à l'Auberge de l'Ange.

30 janvier : présentation publique du PAL.

M. le Président souhaite partager quelques pensées empreintes de gratitude et de réflexion avec M. le Vice-Président du CG, Mmes et MM. les membres du bureau, Mmes et MM. les CG, M. le Syndic, M. Vice-Syndic, Mmes et MM. les Conseillers communaux, M. l'administrateur, M. le Caissier, M. le responsable technique, Mme la secrétaire et la presse.

La fin de l'année avec Noël et Nouvel-An sont bien plus que des célébrations festives. Ce devrait être une période qui devrait inviter à l'introspection, la gratitude, à l'ouverture du cœur et à la solidarité. C'est l'occasion de mesurer

la chance qui est la nôtre, d'être réunis dans un esprit de collaboration, avec des moyens et des ressources pour œuvrer pour le bien-être de la communauté. Tout le monde n'a pas cette chance. Pensons donc à ceux qui vivent dans l'isolement, la précarité ou l'incertitude. Il invite à profiter de ce temps de fête pour poser un geste aussi modeste soit-il pour apporter chaleur et confort à une personne dans le besoin.

Il tient à les remercier de leur engagement durant l'année et leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de sérénité. Que cette fin d'année soit pour chacun une source de paix intérieure et de nouvelles résolutions porteuses d'espoir.

Il les invite à prendre le verre de l'amitié avec une petite agape à l'Auberge de l'Ange.

M. le Président clôt la séance plénière à 21h28.

CONSEIL GENERAL D'ATTALENS



Etienne Wirz

Président



Anne Charrière

Secrétaire